

DEPARTEMENT DES

LANDES

SBVL

Nombre de conseillers

Elus : 50

En exercice : 50

Présents : 26

Pouvoirs : 6

Votants : 31

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 15 Septembre 2026 à 09h00.

Sous la présidence de Monsieur CAYRAFOURCQ Frédéric, Président.

L'an deux mille vingt-six, le quinze du mois de septembre, le Comité syndical du Syndicat du bassin versant des Luys (SBVL), légalement convoqué, s'est réuni au 412 avenue du Maréchal-Leclerc à Hagetmau, sous la présidence de Monsieur CAYRAFOURCQ Frédéric.

Délégués titulaires présents :

M. BERNADET Pascal ; M. CARRERE Christian ; M. CASTEL Philippe ; M. CAYRAFOURCQ Frédéric ; M. CAZALA Serge ; M. COLIN Hubert ; M. CRABOS Robert ; M. DAVANTES Jean-Charles ; MME. DUCASSE Catherine ; M. DUTREUILH Damien ; MME. FOURCADE Sandrine ; M. GABOULEAUD Jean-Jacques ; M. GOUAILLARDOU Frédéric ; MME. GERMANEAU Sandrine ; M. LABORDE Philippe ; M. LABORDE-RAYNA Philippe ; M. LALANNE Philippe ; M. LOCARDEL Gérard ; MME. MINELLE Céline ; M. MOLLES Christian ; M. MUGAIN Nicolas ; M. NOGUÈS David ; M. PEDEGERT Daniel ; M. VIDAILHET Jean-Paul

Délégués suppléants présents :

M. BACHERE Robert ; M. LAUDRIN Erwan

Délégués titulaires excusés :

M. ARRAGON Xavier ; M. BIENAIME Florian ; M. CASSIAU Pascal ; M. CASTAINGTS Marc ; M. COUBLUCQ Laurent ; MME. DELSOL Sandrine ; M. DUBOY Jean-Claude ; M. DULAYET Maurice ; MME. ERIDIA Martine ; M. ESCOUTELOUP Jean-Pierre ; M. HAURAT Jean-Yves ; M. HUSTET Hervé ; MME. LANUQUE Véronique ; M. LARRODE Roger ; MME. LEENKNEGT Virginie ; M. MARQUIS MAJESTE LARROUY Tom ; M. MAYSONNAVE Jean-Michel ; M. PEDURTHE-LAUGA Jean-Pierre ; MME. PEGUILHE Isabelle ; MME. PEYSALLE Florence ; M. SAINT-GERMAIN Mathieu ; M. SOUSTRA Thierry

Délégués suppléants excusés :

M. ALBERDI Daniel ; M. ARRIAU Philippe ; M. BARDERY Jean-Claude ; MME. CAZENAVE Isabelle ; MME. HOLVOET Rachel ; M. LANDRIEUX Alexis ; M. LASCOUMETTES Jean-Robert ; M. LUPIET Serge ; M. SOUARN Boris

Délégués titulaires absents :

M. GARBAY Vincent ; M. LANNEGRAND Stéphane ; M. MEUNIER Jean-Lou ; M. PAINGAUD Christophe

Délégués suppléants absents :

M. CARRERE Baptiste ; M. DUSSARRAT Nicolas ; M. LAFERRERE Yannick ; MARQUIS Christophe



Pouvoirs :

M. CASSIAU Pascal donne pouvoir à M. CAYRAFOURCQ Frédéric
M. DUBOY Jean-Claude donne pouvoir à MME. GERMANEAU Sandrine
MME. ERIDIA Martine donne pouvoir à M. CASTEL Philippe
MME. LANUQUE Véronique donne pouvoir à M. MOLLES Christian
M. MAYSONNAVE Jean-Michel donne pouvoir à M. COLIN Hubert
M. SOUSTRA Thierry donne pouvoir à M. MUGAIN Nicolas

Secrétaire de séance : M. CRABOS Robert

Date de convocation : 09/09/2026

DEL2026-28 : Application de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

VU l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (NOTRE)

VU l'article 175 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de la vie publique locale

VU l'article 1 du décret n°2015 -1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015

VU l'article 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

CONSIDERANT la délibération du Comité syndical du Syndicat du bassin versant des Luys n°2023-21 en date du 11 décembre 2023 approuvant l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 développée pour le Budget principal du syndicat depuis le 1er janvier 2024,

Monsieur le Président expose au Comité syndical que l'instruction budgétaire et comptable M57 donne à l'organe délibérant la faculté de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet ainsi de disposer de plus de souplesse budgétaire.

En outre, les mouvements de crédits doivent faire l'objet d'une communication à l'assemblée délibérante au plus proche conseil suivant cette décision.

Ainsi, il est proposé au comité syndical d'autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dès que le besoin apparaît, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Cela étant exposé,

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le 24/09/26

ID : 040-200088722-20260915-DEL2026_28-DE



Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

AUTORISE le Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance

Le Président
Frédéric CAYRAFOURCO

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau

